

LA DIRECTION INTERREGIONALE DE LA MER MÉDITERRANÉE EN 2013

Dans les domaines de la mer et du littoral, la direction interrégionale de la mer Méditerranée (DIRM Méditerranée) est en charge des principales actions suivantes :

- conduite des politiques en mer en matière de développement durable des activités maritimes, de gestion des ressources marines et de régulation des activités maritimes.
- participation, avec les DREAL, à la gestion et à la protection du littoral et des milieux marins, à la gestion intégrée des zones côtières et du domaine public maritime, et à la planification des activités en mer.
- entretien de la signalisation maritime, contrôle de la sécurité des navires, surveillance de la navigation maritime, sauvegarde de la vie humaine en mer et lutte contre les pollutions marines en mer et sur le littoral,
- formation des gens de mer
- soutien économique de la filière pêche et cultures marines.

1 – Coordonner les politiques de la mer et du littoral :

En 2013, la DIRM a poursuivi son rôle d'animation du Conseil maritime de façade (CMF) de Méditerranée. Deux séances plénières ont été organisées (6 juin et 4 novembre). Une commission permanente s'est quant à elle réunie le 14 octobre. Le Comité administratif interrégional de façade, structure spécifique à la façade méditerranéenne a été réuni par le préfet de la région PACA le 6 juin.

Après la validation en fin 2012 des trois premiers volets du Plan d'action pour le milieu marin (PAMM), l'année 2013 a permis de poser les fondations du futur programme de mesures du Plan. Ce chantier a pu être mené à bien grâce à l'organisation et au pilotage d'une vingtaine de réunions, essentiellement sous forme du comité technique PAMM, d'ateliers techniques ou d'échanges bilatéraux.

Quatre réunions de concertation ont également été organisées et pilotées par la Mico sur le sujet : une réunion avec les membres « techniques » du CMF en juillet et une réunion dans chacune des 3 régions Corse, PACA et LR, en association avec les DREALs concernées. Une consultation écrite des membres du CMF a enfin été menée à bien en fin d'année, ponctuée par une synthèse présentée en séance plénière du CMF le 14 novembre 2013.



La Mission de coordination des politiques littorales et maritimes de la DIRM, en charge de ces sujets, a également coordonné la relecture et l'analyse des documents préparés au niveau national sur le futur programme de surveillance du PAMM, en lien avec le comité technique, la DEB et les autres DIRM.

La DIRM a poursuivi la réalisation des schémas de développement de l'aquaculture marine dans les trois régions littorales, le projet concernant le Languedoc-Roussillon étant finalisé.

Sur la base d'éléments de cadrage transmis par le ministère, sous l'autorité des préfets coordonnateurs de façade, la Mico a assuré la préparation, l'organisation et le secrétariat des Assises de la mer et du littoral. Ce chantier s'est concrétisé par la rédaction de fiches thématiques servant de base à la réflexion, un appel à contributions des acteurs maritimes, des ateliers territoriaux (un pour la Corse le 5 juin à Ajaccio, un pour les deux régions continentales le 21 mai à Arles) permettant la construction d'une contribution méditerranéenne à la stratégie nationale pour la mer et le littoral présentée au Conseil Maritime de Façade, en présence du ministre délégué à la mer lors de sa session du 6 juin 2013.

2 – Permettre le développement durable des activités maritimes :

2 – 1 : Soutenir le développement des filières professionnelles :

La DIRM a en charge la gestion des dossiers d'aide communautaire (fonds européen pour la pêche) et nationale au profit de la pêche maritime (1528 navires sur la façade) et de l'aquaculture marine.

Le service des affaires économiques exerce la tutelle des comités régionaux des pêches maritimes et des élevages marins ainsi que celle du comité régional conchylicole. Il assure une mission d'observation économique concernant les pêches et les cultures marines.



Dans le cadre des financements, notamment assurés par le Fonds européen pour la pêche, la région Languedoc-Roussillon a bénéficié d'une enveloppe FEP de 6,7 M€ pour la période 2007/2013. La région a pu faire état d'un fort taux de consommation en fin de gestion qui a justifié la demande d'une enveloppe complémentaire de 900 000€ sur 2013. Sur 2013, 35 dossiers ont été instruits ce qui amène la consommation de l'enveloppe à 7,6 M €, soit un taux de consommation de 99,89%. 9 dossiers de liquidation ont été traités. La région PACA a bénéficié d'une enveloppe FEP de 3,6 M€ pour la période 2007/2013. Sur la période 2007/2013, 2 M€ ont été engagés. 12 dossiers de demande et 8 dossiers de liquidation ont été traités en 2013. Le taux de programmation a été largement amélioré sur la période. La Corse a bénéficié d'une enveloppe FEP de 2,8 M€ sur la période 2007/2013. Le taux de consommation est 82,02%. 13 dossiers ont été programmés sur 2013. Un plan de sortie de flotte anguille a permis de réduire la capacité de capture dans ce secteur.

D'autres financements sur crédits nationaux et européens ont également permis cette année encore de mettre en œuvre des mesures de soutien au bénéfice des armements observant des périodes d'inactivité volontaires temporaires. Dans ce cadre, 33 dossiers de chalutiers pêchant le merlu ont été traités pour un montant de 577 383 € (crédits Etat et FEP).

133 dossiers de demande de permis de mise en exploitation ont par ailleurs été traités.

En Corse, en application d'un plan de soutien et de modernisation de la pêche insulaire à la langouste sur trois ans, 135 dossiers de reconversion ont été instruits, les bénéficiaires de cette mesure s'engageant à abandonner la pêche aux filets en se reconvertissant à la pêche aux nasses. Les dossiers traités ont permis d'engager en trois ans 345 000 euros au titre de l'achat de nasses et 854 000 euros au titre de l'aide à la reconversion.

3 – 2 : Encadrer les pratiques de la pêche maritime:



En 2013, la DIRM a continué à développer son appui aux trois comités régionaux des pêches maritimes de la façade dans le cadre de l'expertise qu'il peut leur apporter dans la mise en œuvre des pouvoirs de réglementation spécifiques dont disposent ces organismes.

La DIRM a par ailleurs procédé à la délivrance et au retrait des licences communautaires de pêche attribuées aux navires des trois régions. Pour la campagne 2013, le service a ainsi délivré 590 demandes d'Autorisation Européennes de Pêche et notifié plus de 200 décisions de refus. 230 autorisations régionales de pêche des anguilles ont été délivrées. 2825 demandes d'autorisation déposés par des plaisanciers souhaitant pêcher le thon ou l'espardon ont par ailleurs aussi traitées.

Des plans de contrôle régionaux des pêches en mer et à terre actualisés sont entrés en application sur la façade continentale et en Corse. Leurs dispositions permettent de cibler les missions des différents moyens nautiques et des agents de l'Etat sollicités en mer comme à terre pour vérifier la bonne application de la réglementation des pêches nationale et communautaire.

Dans ce cadre, la vedette régionale de surveillance «La Mauve», basée à Marseille, a effectué, malgré un contexte professionnel tendu, 156 contrôles en mer qui ont donné lieu à 63 procès verbaux pour infraction à la réglementation des pêches et pour infraction à la réglementation sur la sécurité des navires. Les principales infractions relevées concernent la pêche en zone interdite (bande côtière dite des 3 milles pour les chalutiers et zones protégées) et la pêche pratiquées par certains chalutiers avec un maillage non conforme et des défauts de visite de sécurité nécessaire à la délivrance du permis de navigation.

3 – 3 : Développer les emplois et les formations professionnelles maritimes :



Responsable de la validation et de la délivrance des titres de formation professionnelle de la marine marchande, le service est aussi chargé de l'organisation des examens professionnels et de l'agrément des centres de formation sur l'ensemble de la façade méditerranéenne. Dans ce cadre, il a délivré en 2013, 7586 titres de formation, organisé 145 sessions d'examens pour plus de 500 candidats et accordé 402 visas de reconnaissance de capacité professionnelle. 19 dossiers de VAE ont été traités. 29 centres de formation professionnelle ont été agréés.

Le Lycée de la mer « Paul Bousquet », à Sète, a accueilli 261 élèves répartis en 16 classes dans les filières CAP (matelot et conchyliculture) et dans les filières Bacs professionnels marine (cultures marines, pêche, commerce et électro mécanicien). Depuis deux ans, le lycée est aussi le seul établissement en France à accueillir une filière de formation Bac pro plaisance.

Le Lycée Maritime « Jacques Faggianelli », à Bastia, a accueilli 158 élèves répartis en 11 classes.

Depuis septembre 2013, le lycée professionnel Jacques Dolle d'Antibes est agréé pour délivrer une formation préparant au bac pro « électro mécanicien de marine ». 14 élèves suivent cette formation.

4 – Permettre la navigation maritime en toute sécurité :

4 – 1 : Vérifier l'aptitude des marins professionnels :

Chargé de la vérification de l'aptitude à la navigation pour les marins professionnels résidant sur le littoral méditerranéen, le service interrégional de santé des gens de mer a organisé plus de 8 500 visites d'aptitudes en 2013. Chargé également de la santé au travail au profit de ces mêmes marins et conseiller en matière d'hygiène et santé à bord des navires de leurs employeurs, il a participé, en 2013, à 108 visites de navires, plus de trente réunions dans le cadre de la prévention et dispensé plus d'une centaine d'heures de cours.

4 – 2 : Coordonner la surveillance et le sauvetage en Méditerranée (CROSS MED):

Compétent sur l'ensemble de la zone de responsabilité d'une surface de 115 000 km² dévolue à la France en Méditerranée, le CROSS MED assure, à titre principal, la recherche et le sauvetage maritimes et la surveillance de la navigation maritime. Le niveau global d'opérations conduites en 2013 en matière de sauvetage – 3032 - a légèrement augmenté par rapport à celui de l'année précédente. Ces opérations ont impliqué 6200 personnes (8342 en 2012) dont 95% de plaisanciers.



Près de 3 000 navires transitant dans les Bouches de Bonifacio, ont fait l'objet d'une attention particulière dans le cadre des opérations de surveillance de la navigation dans cette zone particulièrement sensible. Grâce à ses 19 émetteurs répartis sur l'ensemble de la façade, le CROSS a pu assurer plus de 42 000 vacations afin de diffuser l'information nautique et météorologique.

4 – 3 : Assurer la sécurité de la navigation :



Les services des phares et balises Ouest Méditerranée, Est Méditerranée, de la Corse du Sud et de la Haute Corse jouent un rôle majeur pour la sécurité de la navigation le long du littoral méditerranéen. Ils gèrent également un patrimoine remarquable à préserver et valoriser. Leurs interventions permettent de maintenir en conditions opérationnelles 950 phares, bouées et signaux lumineux. Des opérations de rénovation lourdes ont été conduites sur les sites de Cap Camarat, des îles Sanguinaires et de la Giraglia.

Mis à disposition des services de la DIRM par l'Armement des Phares et Balises, deux baliseurs (l'un basé à Marseille, l'autre à Ajaccio) et cinq vedettes sont des vecteurs importants susceptibles d'intervenir à tous les instants sur l'ensemble de la façade.

4-4 : Prévenir les pollutions :

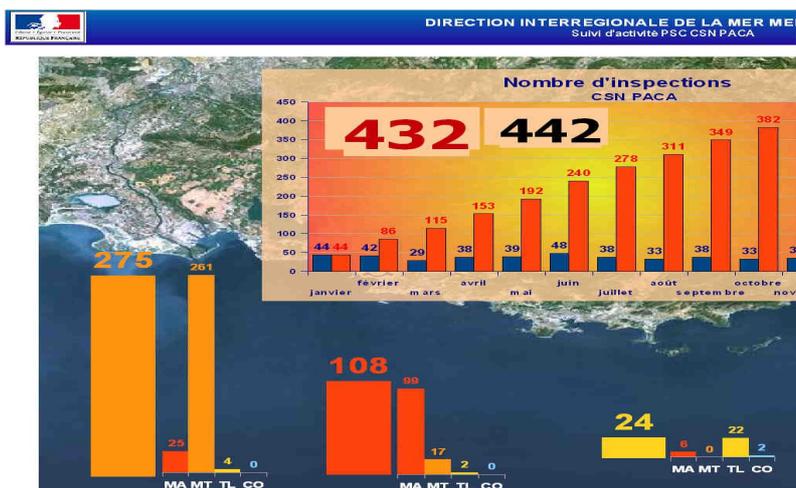
Les centres de stockage de matériel Polmar Terre, de Port de Bouc, Sète et Ajaccio disposent de matériels spécialisés pour le confinement, la récupération et le stockage des hydrocarbures ainsi que pour le nettoyage du littoral. Mis à la disposition du Préfet de la Zone de défense et de Sécurité Sud, ils peuvent être déployés dans le cadre des plans ORSEC-POLMAR.



4 – 5 : Vérifier la conformité des navires aux règles de sécurité :

Les deux centres de sécurité des navires implantés en Méditerranée assurent une mission de contrôle de la conformité des navires battant pavillon français aux normes, nationales et internationales, de sauvegarde de la vie humaine en mer et de prévention de la pollution. Ils ont effectué dans ce cadre plus de 3500 visites de sécurité en 2013.

Ces deux centres jouent également un rôle majeur dans le contrôle obligatoire des navires de commerce battant pavillon étranger qui font escale dans les ports de la façade. Les inspections effectuées permettent de vérifier la qualité des navires à risques, des armements, des pavillons et des sociétés de classification.



Le centre PACA – Corse, dont le siège est installé à Marseille, dispose d'antennes principales à Martigues, Toulon, et Ajaccio. Il a effectué 442 inspections obligatoires en 2013. La très grande majorité de celles-ci se sont déroulées dans les installations du Grand Port Maritime de Marseille qui accueillent des navires de tous les types. Les inspecteurs affectés en Languedoc-Roussillon ont effectué 87 visites en 2013 dont 64 dans le port de Sète qui accueille un trafic de passagers et un important trafic marchandises.

Les actions engagées avec la zone de défense, la DREAL PACA et les DDTM de la façade, dans le cadre de la préparation des crises POLMAR, se sont concrétisées, en octobre 2013, avec l'organisation d'un exercice ORSEC Maritime RAMOGEPOL conduit en Corse du Sud. Cet exercice a permis de mobiliser plusieurs services de la DIRM engagés dans une équipe d'évaluation projetée sur le navire en difficulté, le déploiement de barrages antipollution, l'intervention du baliseur dans les bouches de Bonifacio et la coordination assurée par le CROSSMED en Corse.